



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du vingt huit mai deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur Patrice FILLOUX, premier adjoint au maire.

Présents : MM FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, VITTE, MOUTAUD, DUMIGNARD, HIVERT, VIARD, CHERVY CHAIGNEAU, DONY, LAGUIDE, MICHAUD, MADELENAT, MATHIEU, GUERET, LAHIANI, LEPINE, HENRIOT, LEROY A., GOULOUZELLE, LEROY I., CHATEAU, DEFLANDRE

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Etienne LEJEUNE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Monsieur Jean-Noël PINAUD a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Madame Anaïs VERGNAUD a donné pouvoir à Madame Pauline LAHIANI

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Objet : Ligne de trésorerie de 500 000 € avec la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin

La commune a décidé de recourir à une ligne de trésorerie pour faciliter le paiement des fournisseurs dans les délais légaux de paiement qui nécessitent de la trésorerie rapidement, notamment en attente des versements des travaux subventionnés.

Trois banques ont été consultées, la Caisse d'Epargne la Banque Postale, le Crédit Agricole ; la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin a été retenue.

Ligne de Trésorerie Interactive (LIT) :

Emprunteur	: Commune La Souterraine Tous les budgets de la Commune
Montant	: 500 000 €
Durée	: 12 mois (signature du contrat)
Taux d'intérêt	: taux fixe 3,27%
Process de traitement automatique	: Tirage : crédit d'office Remboursement : débit d'office
Paiement des intérêts	: chaque trimestre civil par débit d'office
Commission d'engagement	: 0,10 % du montant (500 €)
Commission de mouvement	: Néant
Commission de non-utilisation	: 0,10 % de la différence entre le montant de la Ligne Trésorerie Interactive et l'encours quotidien moyen. Périodicité identique aux intérêts

.../...

La ligne de trésorerie est gérée sur la plateforme dédiée de la Caisse d'Épargne.
L'accès à la plateforme de la Ligne de Trésorerie interactive sera géré par la directrice des finances,
Véronique ALONZO sur les ordres de tirage et remboursement écrit du maire

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le contrat de trésorerie et d'autoriser
l'accès à la LTI à Véronique ALONZO.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20260605-2026-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2026

Publication : 10/06/2026

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et les membres présents ont signé.
Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le huit juin deux mille vingt six.

Le 1^{er} adjoint,

La secrétaire de séance,



Patrice FILLoux



Karine NADAUD MONTAGNAC

Publié le 9 juin 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.